

COTISATION ANNUELLE

En ce début d'année, nous vous remercions de verser la **cotisation annuelle** :

1 enfant = 100 francs / 2 enfants = 200 francs / 3 enfants = 290 francs
4 enfants = 380 francs / 5 enfants = 465 francs / 1 chef = 55 francs

Cotisation à régler **jusqu'au 15 mars 2024** sur le compte du groupe :

IBAN : CH12 0900 0000 1800 6073 9

(Mention Cotisation + Nom et prénom)



Pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits, nous offrons la possibilité de répartir les cotisations sur les trois premiers mois de l'année. Que ce prix ne retienne personne ! N'hésitez pas à contacter les chefs de groupe en cas de difficulté.

Que paye ma cotisation de 100.- ?

30.- pour les calendriers que vous recevrez en fin d'année. (2 calendriers)

25.- de cotisation à la brigade des Flambeaux de l'Évangile

5.- de participation pour le « fond de soutien » de la brigade des Flambeaux de l'Évangile 10.2.- de cotisation à l'Association du Scoutisme Vaudois (ASVD)

18.- de cotisation au Mouvement Scout de Suisse (MSdS)

6.8.- de frais de fonctionnement du groupe

5.- de frais d'activité pour la troupe

Les charges non couvertes par la cotisation (environ 120.- par enfant et par année) sont couvertes par les subsides de la commune, le soutien des églises et les dons des particuliers.

NB : le produit de la vente des calendriers est reversé à la Brigade romande des Flambeaux de l'Évangile. Ce montant sert à soutenir le poste à plein temps du chef de brigade et à financer les cours de formation des chefs.

Merci de bien respecter le délai de paiement.

La tâche de rappeler les retardataires est longue et fastidieuse. Merci de nous faire épargner ce temps précieux :)